

A-2024- 117
Police municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

L'Adjoint au Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison d'interventions de maintenance et de petits travaux sur les installations de l'Eclairage Public sur la rue de la Gare, suite à des vols de câbles, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 26 au 29 novembre 2024, l'entreprise CEGELEC est autorisée à circuler et stationner sur la rue de la Gare en raison d'interventions de maintenance et de petits travaux sur les installations de l'Eclairage Public. L'entreprise s'adaptera en fonction des besoins (circulation alternée...). Si la rue doit-être barrée, une déviation sera mise en place par les rues adjacentes (Chemin Latéral / Rue du Stade / Rue Henri IV).

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de la Société CEGELEC 15 rue Abbé Grégoire 64140 BILLERE

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Directeur de la Société CEGELEC 15 rue Abbé Grégoire 64140 BILLERE

Fait à Boeil-Bezing, le 25 novembre 2024

L'Adjoint au Maire,

Serge TASTET

